

Fiche 1

Les TMS : de quoi parle-t-on ?

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) sont des maladies multifactorielles qui recouvrent un large ensemble d'affections au niveau articulaire (muscles, tendons, nerfs, vaisseaux, cartilages). Ils se traduisent par des douleurs et une gêne fonctionnelle aux bras, aux jambes et au dos.

Les TMS les plus fréquents sont représentés sur le schéma ci-dessous.

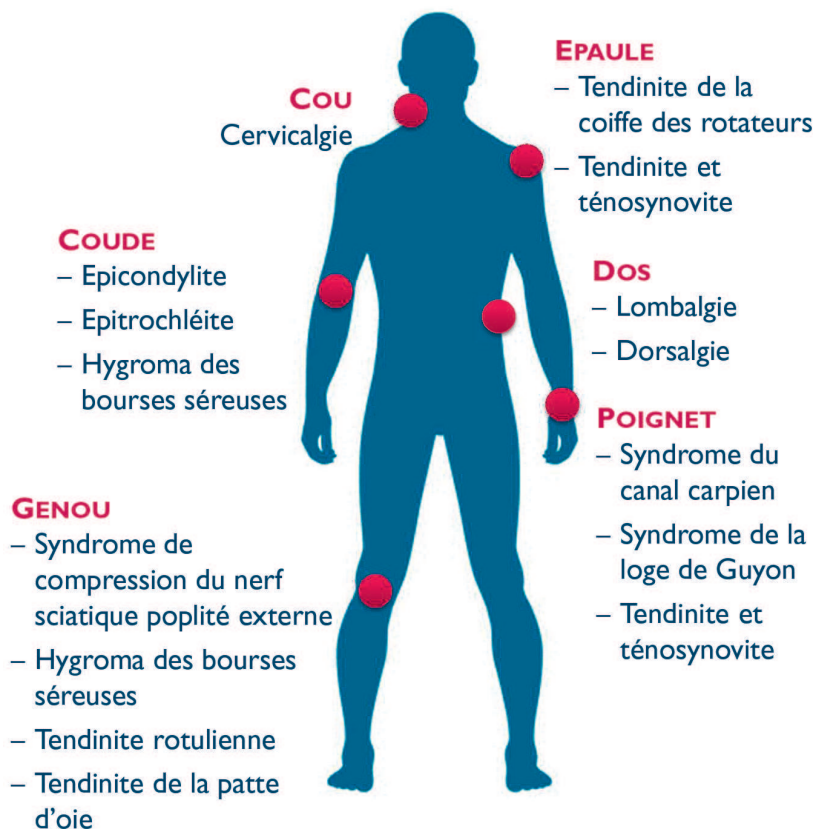
Lorsqu'ils sont en lien avec le travail, ils peuvent être reconnus comme maladie professionnelle.

Tous les salariés peuvent être concernés, quel que soit leur métier.

15% des femmes et 11% des hommes présentent au moins un des principaux TMS des membres supérieurs*.

17% des femmes et 16% des hommes ont des symptômes lombaires qui ont duré plus de 30 jours.

Ces affections peuvent conduire le médecin du travail à déclarer des inaptitudes au poste de travail, avec le risque, au final, de licenciement pour inaptitude du salarié.



Ce qu'il faut retenir

- Vos collègues qui se plaignent de douleurs aux articulations des bras, du dos, des jambes sont, peut-être, touchés par un TMS. Le lien avec le travail est alors à questionner.
- Les TMS peuvent faire l'objet d'une déclaration de maladie professionnelle.

* INRS (2011), Vous avez dit TMS ?, ED 6094